

2 postes de Gardien-Brigadier de Police Municipale (H-F)

Brigade de nuit

La Ville de Châteauroux vous informe de la vacance, en interne et en externe, de deux postes de Gardien-Brigadier de Police Municipale (H-F), avec affectation en brigade de nuit.

Au sein d'une Direction d'une quarantaine d'agents, dont une trentaine d'Agents de Police Municipale, sous l'autorité du Maire, de son adjoint, et du Directeur, vous veillerez au respect et à la mise en œuvre de la loi du 15 avril 1999, en application des pouvoirs de police du Maire, principalement : assurer la tranquillité, le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique.

PROFIL : Être titulaire du grade de Gardien-Brigadier ou remplir les conditions pour accéder à celui-ci.

MISSIONS :

- A titre principal, contribuer au bon fonctionnement d'une brigade de nuit,
- Assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la Ville de Châteauroux,
- Gérer les relations avec les administrés, en favorisant la prévention et la conciliation,
- Faire respecter les arrêtés municipaux,
- Assurer la surveillance générale de la voie publique, des espaces verts, du stationnement et de la circulation,
- Participer aux missions d'ilotage,
- Faire respecter le Code de la Route,
- Assurer la sécurité lors des manifestations municipales, festives, sportives ou tout autre événement municipal,
- Participer aux diverses astreintes mises en place,
- Participer au fonctionnement du Centre de Supervision Urbaine.

PARTICULARITES ET SPECIFICITES DU POSTE :

- Brigade de nuit : rythme de travail alterné de 3 ou 4 nuits, de 21h à 7h, 7/7 j,
- Travail dimanches et jours fériés, pause repas comprise dans le temps de travail,
- Possibilité d'astreinte téléphonique rémunérée,
- Possibilité de dépassement des horaires de service en cas de nécessité (récupération du temps de travail dans ce cas),
- En cas de déclenchement d'un dispositif d'urgence (exemple : plan communal de sauvegarde) ou lors d'événements exceptionnels (fête de la musique, fêtes de fin d'année...), l'agent est susceptible d'être mobilisé,
- Détention du permis B exigée.
- Matériels utilisés : glock 17, PIE, GAIL, bâton télescopique et LBD, C.S.U. à 400 caméras, brigade cynophile, brigade motocycliste, cinémomètre, sonomètre, tablettes.

NOS ATOUTS :

Rémunération attractive + régime indemnitaire attractif,
Participation financière de l'employeur pour l'adhésion à un contrat prévoyance labellisé (maintien de salaire) ainsi que pour l'adhésion à un contrat santé labellisé,
Actions de cohésion (chorale, sport au travail, visites de sites...),
Comité des œuvres sociales : billetterie, location de vacances, chèques-vacances,...

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à Monsieur Frédéric Poulain, Directeur Municipal de la Sécurité Publique au 06 33 68 15 57.

L'envoi des candidatures (un CV, une lettre de motivation) est à effectuer directement via : recrutement@chateauroux-metropole.fr **avant le 14 novembre 2026.**

Pour une candidature interne, les agents intéressés doivent retirer sur intranet l'imprimé « fiche de mobilité interne ». Cette demande, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV, doit parvenir par la voie hiérarchique **avant le 14 novembre 2026.**

A défaut, elles peuvent être transmises par courrier à la direction des Ressources humaines, hôtel de ville, CS 80509, 36012 Châteauroux cedex.

A Châteauroux, le 09 octobre 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,



Alexis Choutet